

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 07 novembre 2014

Membres en exercice :

Date de la convocation: 28/10/2014

34

L'an deux mille quatorze et le sept novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : 24

Présents : Francis BOUTES, Michaël ANDERS, Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Marylène FAIVRE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Isabelle GIL, Martine GIL, Luc GUIRAUD, Gilbert LEPETITCORPS, Gérard MARCOUÏRE, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Yves ROBIN, Luc SALLES, Robert SOUQUE

Votants: 28

Pour: 28

Contre: 0

Abstentions: 0

Représentés: Lionel GAYSSOT par Francis BOUTES, Antoine MARTINEZ par Jean ARCAS, Remy PAILLES par Gérard MARCOUÏRE, Robert TROPEANO par Kléber MESQUIDA

Excusés: Jean-Luc FALIP, Francine MARTY, Alain MOULY, Jean-Christophe PETIT, Alain SICILIANO, Bernard VIDAL

Absents:

Objet: Reconduction d'une ligne de trésorerie

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles est confronté à des besoins de trésorerie, dans l'attente de perception des subventions concernant les actions terminées ou en cours de réalisation.

Pour pallier ces besoins, une ligne de trésorerie a été reconduite en janvier 2014, par signature d'une convention avec l'organisme bancaire d'une durée de un an.

Il convient donc de négocier avec le secteur bancaire afin de procéder à la reconduction de la ligne de trésorerie du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir :

- l'autoriser à négocier avec le secteur bancaire la reconduction de cette ligne de trésorerie,
- lui donner mandat pour l'ensemble des formalités pour l'obtention de ces crédits de trésorerie,
- l'autoriser à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical autorise le Président à négocier avec le secteur bancaire la reconduction de cette ligne de trésorerie, donne mandat au Président pour l'ensemble des formalités pour l'obtention de ces crédits de trésorerie, et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 07 novembre 2014.

RF Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR : 24/11/2014 034-253403554-20141107-2014_07_11_17-DE

Le Président,
Francis BOUTES

